

Chalon/Saône, 22 mars 2019

Communiqué de presse

EXPULSION DE SIMONINA, MERE DE DEUX ENFANTS SCOLARISES

LE PREFET DE SAONE & LOIRE AVEC LA COLLABORATION DE SON COLLEGE DU RHONE A-T-IL OUVERT LA TRAQUE AUX REFUGIES ALBANAIS ?

Le syndicat Sud Education Bourgogne et ses adhérent-e-s ne s'habitueront jamais aux expulsions de réfugié-e-s venus chercher paix et asile au pays dit des droits de l'homme.

C'est pourquoi le syndicat Sud Education Bourgogne dénonce avec vigueur l'expulsion de Simonina Leka, expulsion intervenue le 14 mars dernier après 22 jours en centre de rétention de Lyon. Un centre de rétention étant, en réalité, une prison.

Il convient de rappeler, à l'heure où la communauté internationale vient de célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que l'article 13 de ladite déclaration stipule que « **toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat** » (alinéa 1).

« **Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien** » précise le même article dans son alinéa 2.

Il serait grand temps que les autorités administratives dans le département du Rhône comme en Saône et Loire se rappellent que la France est signataire de cette Déclaration universelle des droits de l'homme et ne peut pas s'affranchir des conventions et textes internationaux.

Pourtant, le préfet de Saône et Loire a participé, sans vergogne, à faire expulser Simonina, jeune mère de 2 enfants de 4 et 5 ans ; enfants scolarisés dans une école publique sur la commune de St Vallier.

Cela contrevient également à la Convention européenne des droits de l'homme en son article 8 qui précise « **toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance** ».

Le Préfet de Saône et Loire respecte-t-il la vie familiale de Simonina en la séparant de ses enfants mineurs et de son mari ? Le couple et ses deux enfants ont fui l'Albanie en raison des exactions de type vendetta à l'encontre du mari de Simonina.

Le syndicat Sud Education Bourgogne ne peut tolérer qu'on sépare une famille qui a été menacée gravement et maltraitée dans son pays d'origine au point d'être contrainte à l'exil.

Sud Education Bourgogne exige le retour de Simonina et la régularisation du couple, ce qui serait une issue digne et conforme à ce que souhaitaient les rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme parmi lesquels René Cassin et Stéphane Hessel.

M. le Préfet, un peu d'humanité ! Pourchassez les fraudeurs en cols blancs, les délinquants du patronat qui usurpent l'Urssaf ou détournent le CICE et fidez la paix aux enfants scolarisés et laissez-les vivre en famille !